



Association Communautaire d'Action et de Recherches Sociales

PROJET ASSOCIATIF

ACARS

Association Communautaire d'Action et de Recherches Sociales

2022

Notre association **ACARS - Association Communautaire d'Action et de Recherches Sociales** - exerce des missions de prévention spécialisée, d'accueil, d'hébergement et d'insertion sociale de personnes en grande difficulté depuis 1976, date de sa création.

L'ACARS est une association citoyenne dont l'objectif est de favoriser la reconnaissance de tous comme citoyens en s'appuyant sur des valeurs comme le respect, l'écoute, la tolérance, l'autonomie et la solidarité.

Etre une association citoyenne, c'est avoir comme objectif clairement affiché de rendre les personnes accueillies davantage citoyennes dans un processus qui les rende actrices de leur vie personnelle et sociale.

Cela commence par l'accueil de la personne, l'écoute attentive de sa parole et la prise en compte de celle-ci dans le respect des différences et des cultures.

Dans son souhait d'élargir et diversifier son intervention auprès des publics les plus précaires, son cadre d'intervention n'a cessé de se développer en fonction des besoins repérés.

L'ACARS gère **3 pôles d'activité** :

✓ Un pôle sanitaire et social

Une Résidence Accueil, « Charles Baudelaire » qui accueille des personnes atteintes de pathologie psychique, dans le but de leur permettre à leur sortie d'hôpital, de retrouver une autonomie dans la vie quotidienne.

- Date d'ouverture : décembre 2007 avec 15 places
- Nombre de logements en 2018 : 20, augmentation de 6 places en 2019 soit 26 places
- Lieu d'implantation : 150 rue Antoine Durafour 42100 Saint-Etienne
- Financier : DDETS

Un service santé qui a pour mission l'accès aux soins, dans une démarche d'aller vers et d'accompagner, des personnes en situation de grande vulnérabilité fréquentant les accueils de jour de Saint-Etienne et/ou dispositifs et services d'hébergement d'urgence ou d'insertion.

- Date d'ouverture : novembre 2007
- File active en 2022 : environ 300 personnes
- Financier : ARS

Un service d'Appartements de Coordination Thérapeutique, « Les 4 saisons » qui permet à des personnes vivant avec une maladie chronique lourde, en état de fragilité psychologique et sociale, de bénéficier à titre temporaire d'un hébergement stable et d'un accompagnement médical, psychologique et social. L'accueil proposé s'appuie sur une double coordination, médicale et sociale, qui permet l'accès, le maintien des soins, l'accès aux droits sociaux et l'insertion durable.

- Date d'ouverture : décembre 2012 avec 8 places
- Nombre de places en 2022 : 16
- Lieu d'implantation : 150 rue Antoine Durafour 42100 Saint-Etienne
- Financier : ARS

✓ Un pôle hébergement :

Il est constitué d'un **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), « Villa Capucine », de 2 colocations, et du dispositif Tremplin**. Sur l'ensemble de ces lieux de vie, nous accueillons des femmes avec enfants ou femmes seules en difficultés sociales et, pour certaines victimes de violence, dans le but de les accompagner dans leur projet d'insertion par le logement, l'emploi, la santé...

- Date d'ouverture : décembre 1978 avec 20 places
- Nombre de places en 2021 : 74 places : 45 places en insertion et 29 places en urgence (dont 17 minimum réservées aux femmes victimes de violences)

- Lieux d'implantation : 150 rue Antoine Durafour (colocations, et dispositif Tremplin avec 3 logements) à Saint-Etienne
- Financeur : DDETS

✓ Un pôle prévention/insertion

Un service de Prévention Spécialisée qui assure une intervention éducative et sociale auprès de jeunes âgés de 12 à 25 ans en voie de marginalisation sur certains quartiers de la Ville de Saint-Etienne.

- Date de d'ouverture : février 1977, en 2006 extension au quartier de Tardy
- File active en 2018 : 410 jeunes
- Territoires d'intervention : Beaubrun-Tarentaise-Couriot-Tardy à Saint-Etienne
- Financeur : SEM

Des chantiers éducatifs qui s'inscrivent dans une démarche globale de prévention et se situent en amont des dispositifs d'insertion par l'économie. Ils sont plus axés sur les modifications des comportements et sur la prévention des risques d'exclusion et de marginalisation que sur une réelle insertion professionnelle. Ces chantiers éducatifs constituent un outil et un support complémentaires des actions éducatives menées par le service de prévention spécialisée de l'ACARS auprès des jeunes.

- Nombre de jeunes concernés en 2018 : 70
- Nombre d'heures effectuées : 1 544h
- Financeur : Etat/VSE

Une action d'accompagnement éducatif individualisé dans le cadre du **Dispositif de Réussite éducative**.

- Date de l'engagement dans ce dispositif : janvier 2009
- Nombre de jeunes concernés : 17
- Lieu d'habitation des jeunes suivis : quartier Tarentaise-Beaubrun et Crêt de Roch/Le Soleil à Saint-Etienne
- Financeur : GIP VSE

Un Atelier Chantier d'Insertion (3 secteurs d'activité : environnement, propreté/blanchisserie et bois) qui favorise l'insertion sociale et professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi. Ce dispositif permet à la fois une (re)qualification sociale avec un accompagnement qui valorise et fait progresser le salarié en insertion afin qu'il (re)prenne place dans la société et utilise ses capacités pour faire face à ses difficultés ainsi qu'une (re)qualification professionnelle à travers un cadre et un support de travail adapté et restructurant, prenant en compte des pédagogies et des apprentissages progressifs.

- Date de création : janvier 2009 avec 5 postes en insertion
- Nombre de salariés en CDDI en 2022 : 18 postes conventionnés.
- Financeur : Région/Etat/PLIE/CD42

Nos valeurs sont humanistes et respectueuses des personnes dans le cadre des textes en vigueur qui définissent leurs droits.

Elles se déclinent au niveau de l'accueil et de l'accompagnement :

- Chaque personne est unique et singulière.
- La personne est un sujet complexe qui ne se résume pas à ses difficultés.
- L'enfant ou l'adolescent accueilli est une personne à part entière.

L'association s'attache à recréer des liens avec l'environnement proche.

Nos priorités :

Les priorités stratégiques de l'association sont déterminées par le CA en accord avec la direction. Elles permettent une adaptation constante de l'association à son environnement social et juridique.

- Identifier les besoins de la demande sociale non satisfaite pour être force de proposition :
 - ✓ Elaborer de nouvelles formes de prise en charge ;
 - ✓ Adapter la prise en charge déjà en place.
- S'appuyer sur les enjeux inhérents au contexte législatif ou réglementaire et se positionner dans l'anticipation et/ou la concertation avec les pouvoirs publics :
 - ✓ Répondre aux attentes des pouvoirs publics sur des démarches contractualisées ;
 - ✓ Répondre à des besoins repérés par l'ACARS au regard des priorités affichées par les pouvoirs publics.
- Dynamiser le partenariat sur la base du principe de coordination et de coopération :
 - ✓ Mutualiser les savoirs, les compétences et l'offre auprès du public ;
 - ✓ Bâtir des complémentarités cohérentes et des projets communs dans un cadre de valeurs communes au profit des usagers ;
 - ✓ Formaliser le partenariat dans un cadre contractuel garant du projet auprès des financeurs et des usagers ;
 - ✓ Articuler la démarche ACARS auprès des personnes dans une réponse globalisée et cohérente.
- Agir dans le respect de nos valeurs associatives, du droit et des usagers.
 - ✓ Evaluer notre action dans le cadre de procédures internes et externes ;
 - ✓ Garantir la qualification du personnel et proposer des formations adaptées.

Axes d'intervention :

- Etablir avec la personne accueillie un diagnostic partagé qui permette un travail sur sa situation et le traitement de ses difficultés.
- Placer la personne au sein d'une démarche systémique, unique et singulière qui prenne en compte son histoire et son environnement.
- Mettre en place un parcours ciblé dans ses dimensions cliniques, pédagogiques, sociales et administratives, assorti d'objectifs clairs et partagés.
- Globaliser la prise en charge en organisant la complémentarité disciplinaire et la transversalité des parcours.
- Inscrire la prise en charge dans une démarche participative et/ou interactive rendant la personne actrice de son parcours.
- S'assurer de la cohérence et de la pertinence de la prise en charge par des références collectives, partagées et formalisées.
- Formaliser la démarche dans le cadre de procédures internes inscrites dans les projets d'établissement.
- Responsabiliser les intervenants par une définition formelle des rôles et fonctions au plus près des personnes.

Partenariat et communication :

Les principes d'ouverture et communication guident l'action de l'ACARS auprès de ses partenaires et de son personnel pour :

- Etablir la synergie entre l'ACARS et ses partenaires dans l'objectif de fluidifier les parcours et favoriser les sorties positives.
- Permettre la transparence des activités de l'ACARS en interne et à l'extérieur :
 - ✓ Site internet et intranet ;
 - ✓ Projet d'établissement ;
 - ✓ Documents de présentation.
- Conforter la vie associative de l'ACARS par des temps dédiés et des initiatives ponctuelles en favorisant la participation des salariés.

Ambitions et perspectives :

- Consolider l'accès aux soins des publics les plus précaires.
- Développer l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violence.
- Encourager une culture associative commune en favorisant la transversalité dans les services.